

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 62-2015

AU CONSEIL COMMUNAL

Création d'une UAPE sur le site du Censuy –
Pérennisation du Réfectoire scolaire du Temple

Date proposée pour la séance de la Commission :
Lundi 16 mars 2015, à 20 h.00
Salle de conférences, Salle de spectacles

23 février 2015

P R E A V I S No 62-2015

Création d'une UAPE sur le site du Censuy

Pérennisation du Réfectoire scolaire du Temple

Renens, le 23 février 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour objet la création d'une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) dans les locaux initialement prévus pour un APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) sur le site du Censuy, selon le préavis No 35-2013, ainsi que la pérennisation du Réfectoire scolaire du Temple tel que souhaité par la Commission des finances et évoqué lors de la séance du Conseil communal du 8 mai 2014.

Table des matières

1. Préambule.....	2
2. Accueil de jour des enfants à Renens : contexte socio-économique et légal.....	2
2.1 Contexte socio-économique	2
2.2 Contexte légal.....	3
2.3 Situation actuelle de l'accueil collectif de jour de l'enfance préscolaire et parascolaire à Renens	3
2.4 Planification en matière d'accueil collectif de jour de l'enfance préscolaire et parascolaire à Renens.....	5
2.5 Perspectives et opportunités à l'étude à l'horizon 2019	5
2.6 Rationaliser et renforcer l'offre à Renens.....	6
3. Création d'une UAPE dans les locaux du Collège du Censuy.....	6
3.1 Présentation du projet	6
3.1.1 Constat	6
3.1.2 Consultation	7
3.2 Fonctionnement de l'UAPE du Censuy	7
3.3 Calendrier.....	7
3.4 Description des coûts d'investissement.....	8
3.4.1 Locaux.....	8
3.4.2 Travaux d'aménagement	8
3.4.3 Coût du mobilier	8
3.5 Incidences financières	8
3.5.1 Effectif nécessaire.....	8
3.5.2 Aides au démarrage de la FAJE et de l'OFAS	9
3.5.3 Incidences sur le budget de fonctionnement 2015 et suivants (arrondi à la centaine) .	9

4. Pérennisation du Réfectoire scolaire du Temple	10
4.1 Présentation du projet.....	10
4.2 Calendrier	10
4.3 Fonctionnement	10
4.4 Incidences financières.....	11
4.4.1 Effectif nécessaire	11
4.4.2 Incidences sur le budget de fonctionnement 2015.....	11
5. Conclusions	11
CONCLUSIONS	13

1. Préambule

Ce préavis fait partie intégrante d'une politique globale de l'enfance à Renens. Afin de répondre à une demande conséquente pour des places d'accueil de jour (préscolaire et parascolaire), une vision de développement de l'offre progressive est en cours d'élaboration, avec pour objectif d'augmenter le nombre de places d'accueil disponibles année après année. Les buts du présent préavis découlent de cette volonté.

2. Accueil de jour des enfants à Renens : contexte socio-économique et légal

2.1 Contexte socio-économique

L'accueil de jour de l'enfance est devenu un enjeu crucial du développement d'une commune. A l'heure où l'on peut constater de profondes modifications du modèle familial dit "traditionnel" (une seule source de revenu, majoritairement associée au père), la prise en charge des enfants en dehors des heures de cours répond effectivement à un besoin central de la population, dont la grande partie tente de concilier vie familiale et professionnelle.

Différentes études caractérisent ces changements de société fondamentaux. Sans traiter spécifiquement du cas de Renens, plusieurs d'entre elles ont récemment analysé la situation de la famille dans le Canton de Vaud et plus particulièrement dans la région lausannoise, dite "la couronne lausannoise". Ces dernières ont alimenté la réflexion de base de ce préavis et ont fourni des points de repère pour caractériser la situation renanaise¹. Parmi les évolutions qu'elles illustrent, plusieurs indicateurs peuvent être mis en lumière - à noter que ces chiffres sont à considérer comme un cadre général dans lequel Renens s'inscrit et non pas comme des estimations précises :

- augmentation de la pendularité des familles → 43.6% des parents lausannois actifs travaillent dans une autre commune que celle de leur domicile (85.4% pour la "couronne lausannoise");
- augmentation des familles monoparentales → 21.5% des familles lausannoises (12.4% pour la "couronne lausannoise");
- augmentation du pourcentage de mères d'enfants de moins de 15 ans exerçant une activité professionnelle dans le Canton de Vaud → 75% en 2003, 79% en 2013;

¹ Présentation du Dr. Pierre Dessemontet pour Pro Familia Vaud, "Portraits de familles. Entre pluralité et diversité : la famille vaudoise en infographie", du 26 septembre 2014.

Rapport du Professeur Giuliano Bonoli et de Mme Sandrine Vuille pour la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), "L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud", 29 août 2013, IDHEAP.

Numéris, Courrier statistique du Canton de Vaud, "10 ans d'évolution de la population active vaudoise", hors-série de novembre 2014.

- augmentation du pourcentage des mères actives travaillant à plus de 50% dans le Canton de Vaud → 73% en 2003, 82% en 2013;
- taux de mères actives disposant d'un titre de degré tertiaire plus élevé que la moyenne nationale → 41% pour le Canton de Vaud, 35% pour la moyenne suisse.

Ces différents éléments mettent en relief la forte diminution dudit modèle familial "traditionnel" qui ne représente plus que 17.7% des familles lausannoises et 22.4% des familles de la "couronne lausannoise". Cette observation, conjuguée à l'évolution du taux de travail à temps partiel et du niveau de formation des mères actives, est de nature à renforcer le besoin de place d'accueil de jour, afin de permettre aux parents de concilier vie privée et vie professionnelle.

2.2 Contexte légal

A l'évolution du contexte socio-professionnel évoqué ci-dessus correspond une évolution des besoins en matière d'accueil de jour de l'enfance. Il incombe alors aux communes d'apporter des solutions au défi de l'accueil préscolaire et parascolaire. Cette responsabilité est ancrée dans la Constitution vaudoise aux articles 63 et 63a.

Avec l'entrée en vigueur en 2013 de la nouvelle Loi scolaire (LEO), les deux premières années d'école enfantine sont devenues obligatoires, entrant ainsi dans le périmètre du dispositif d'accueil de jour parascolaire. Ce dispositif est défini dans la Loi sur l'accueil de jour de l'enfance (LAJE) et répond aux directives de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). L'article 2 de la LAJE le définit comme suit :

"Accueil régulier dans la journée, dans une institution, de plusieurs enfants ayant atteint l'âge de la scolarité obligatoire pour deux au moins des trois types d'accueil suivants : accueil du matin avant l'école, accueil de midi, accueil de l'après-midi après l'école. Cet accueil peut être étendu à des périodes de vacances scolaires".

Il est composé principalement de deux types de structures selon l'âge des enfants qui répondent chacune à des directives spécifiques :

- les unités d'accueil pour écoliers (UAPE), pour les enfants en 1ère et 2ème année (4 à 6 ans) ;
- l'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), pour les enfants entre la 3ème et la 8ème année (6 à 12 ans).

Les réfectoires, cantines et autres espaces pique-nique ne sont pas compris dans le périmètre de la LAJE et ne reçoivent pas de subvention de la Fondation pour l'accueil des jeunes enfants (FAJE). Ils n'offrent pas d'encadrement pédagogique et de ce fait ne peuvent pas répondre à eux seuls aux besoins des enfants et de leurs parents. Néanmoins, ils complètent le dispositif d'accueil parascolaire, répondant ainsi à l'article 63a de la Constitution vaudoise.

2.3 Situation actuelle de l'accueil collectif de jour de l'enfance préscolaire et parascolaire à Renens

La situation de l'offre pour l'accueil collectif de jour de l'enfance à la rentrée scolaire 2014-2015 est représentée dans le tableau ci-dessous. Ce dernier la détaille en fonction des lieux d'accueil et des catégories définies par les directives de l'OAJE. A noter aussi que pour la garderie des Baumettes, seules les places occupées par des enfants de Renens y sont représentées.

Tableau de l'offre de l'accueil collectif de jour de l'enfance à la rentrée scolaire 2014-2015

Structures pré-scolaire, Renens	NB places d'accueil	Bébé 0-18 mois	Trotteurs 18 - 30 mois	Moyens 2,5 à 5 ans	UAPE 4 - 6 ans	APEMS 7 - 12 ans	Réfectoire 7 - 12 ans	Place Pique-nique
Crèche le Tournesol	17	10	7	0	0			
Garderie Les Globe-Trotteurs	34	0	14	20	0			
Garderie UAPE La Farandole	62	5	7	20	30			
Foyer Sainte Famille, 100% Renens	50			20	19	11		
Garderie Les Baumettes, Renens	15	6	4		6			
APEMS du Léman	40					40		
APEMS du 24-Janvier	40					40		
Réfectoire du Temple	45						35	10
Totaux existant	303	21	32	66	49	91	35	10

Pour la compréhension de ce tableau, il est important de préciser qu'une place est occupée en moyenne par 1,5 enfant. En effet, la majorité des enfants sont accueillis à temps partiel. On peut aussi constater qu'il y a 66 places offertes aux enfants des groupes Moyens contre 49 places en UAPE. Il en découle une forte probabilité que certains enfants accueillis en préscolaire devront sortir du réseau d'accueil lors du passage à l'école obligatoire.

Les accueillantes en milieu familial (AMF) complètent de manière importante l'offre, puisqu'à Renens, cela représente 168 enfants pris en charge en 2014, dont une partie importante correspondant à des écoliers.

L'objectif de la planification en accueil collectif de jour de l'enfance est de tendre à satisfaire la majeure partie des demandes des parents, en limitant le temps d'attente et garantir à chacun que finalement une place leur soit attribuée. La mise en place d'un tel dispositif nécessite du temps et des moyens financiers importants qui ne peuvent être envisagés que sur plusieurs années. Dans ces conditions, des priorités de développement ont été dressées.

- Garantir la continuité dans l'accueil, c'est-à-dire assurer le passage d'un enfant d'un groupe à un autre groupe, dans un premier temps au moins jusqu'à la fin de l'UAPE, soit 6 ans.
- Développer des places pour les plus petits, soit idéalement les bébés, sans perdre de vue la continuité d'accompagnement jusqu'à 6 ans.
- Offrir la continuité de l'accueil dans le périmètre de vie de l'enfant, soit en relation avec son lieu d'habitation et de scolarisation; ce qui aura comme effet de limiter les dérogations d'enclassement par exemple, qui sont sources de difficultés et de conflits.
- Etre attentif aux divers projets de construction planifiés ou envisagés, communaux ou privés, pour les analyser sous le regard de l'accueil collectif de jour de l'enfance. Cela peut prendre la direction d'une augmentation de la demande, mais aussi de l'offre, par exemple par l'opportunité d'avoir des locaux pour le développement d'une structure ou la création d'un nouveau partenariat avec une entreprise.

La Commune de Renens a entamé ce processus d'amélioration de l'offre avec la mise sur pied du réseau d'accueil de jour de l'enfance de Renens-Crissier, effectif depuis le 1^{er} janvier 2009. En privilégiant la collaboration avec des partenaires communaux et privés, l'harmonisation des tarifs et la complémentarité des différentes structures, Renens a pour objectif de simplifier l'accès aux structures de garde tout en garantissant le traitement le plus équitable pour les parents. Le traitement des demandes en cours se fait d'ores et déjà de manière centralisée pour toutes les prestations offertes par le réseau. Il en résulte néanmoins une liste d'attente considérable de plus de 200 enfants pour la seule Ville de Renens, représentant 130 places d'accueils tous âges et tous modes d'accueil confondus.

2.4 Planification en matière d'accueil collectif de jour de l'enfance préscolaire et parascolaire à Renens

Une planification plus détaillée de l'accueil de la petite enfance est en cours d'élaboration. Elle sera remise au Conseil communal une fois finalisée, en particulier en tenant compte des aspects financiers. Elle permettra aussi de répondre à différentes interventions encore en suspens à ce sujet.

Ce chapitre donne néanmoins les grandes lignes de cette planification. Selon les priorités de développement mentionnées ci-dessus, plusieurs projets sont en voie de réalisation ou à l'étude. Il s'agirait, sous réserve de l'aboutissement des négociations en cours pour certains dossiers et/ou du vote de futurs préavis pour d'autres, des projets suivants :

Printemps 2015

Mise en place d'un nouveau groupe de 5 bébés à La Farandole, pour le matin, midi et sieste. Cette augmentation de l'offre fait déjà partie intégrante du budget 2015.

Rentrée scolaire 2015-2016

Réorganisation des groupes de la garderie du Foyer Ste-Famille, création d'un groupe Trotteurs 7 places, et augmentation de 5 places chez les Moyens. En contrepartie, 11 places APEMS sont supprimées. Ces changements ont été motivés en fonction des priorités fixées ci-dessus, mais aussi par la difficulté que représentait d'accueillir dans le même endroit des enfants en âge préscolaire, UAPE et APEMS. Cette réorganisation n'a pas d'influence significative sur le budget de fonctionnement.

Ouverture d'une UAPE de 12 places au Censuy, projet décrit par la suite faisant l'objet de ce préavis.

Rentrée scolaire 2016-2017

Augmentation de 12 places à l'UAPE du Censuy.

2.5 Perspectives et opportunités à l'étude à l'horizon 2019

2017

Possibilité d'implanter un lieu d'accueil dans le nouveau bâtiment construit le long des Rues Avenir-Saugiaz.

2018-2019

Projet d'agrandissement de la garderie Le Tournesol, avec comme projection : 7 Trotteurs, 20 Moyens et 24 UAPE supplémentaires qui s'ajouteraient aux 17 places existantes (Bébés et Trotteurs).

2019-2020

Projet d'accueil de la petite enfance dans le quartier des Entrepôts, en complément de l'offre de la crèche-garderie des Globe-Trotteurs.

Selon l'évolution des besoins des familles, il est probable que tous ces projets ne répondront pas à toutes les demandes. En ce sens, toute opportunité se présentant doit être analysée, notamment en complémentarité de ces projets, des moyens financiers à disposition de la Commune de Renens et des priorités de la Municipalité.

2.6 Rationaliser et renforcer l'offre à Renens

Dans son programme de législature, la Municipalité définit la problématique de l'accueil de jour de l'enfance comme l'un des défis centraux pour Renens. Consciente de la forte demande de la population pour ces places d'accueil, elle poursuit son objectif de renforcement de l'offre en la matière.

Une meilleure prise en charge des élèves en dehors des heures de cours ne passe pas uniquement par l'augmentation du nombre de places d'accueil, mais aussi par une répartition adéquate entre les différentes structures définies ci-dessus, permettant une véritable continuité dans l'accueil préscolaire et parascolaire. Cette répartition est un mécanisme fin qui demande aux autorités d'être réactives face à la demande, en fonction de l'offre déjà mise en place.

3. Création d'une UAPE dans les locaux du Collège du Censuy

3.1 Présentation du projet

3.1.1 Constat

Dans sa séance du 20 juin 2013, le Conseil communal a accepté le projet d'agrandissement du site scolaire du Collège du Censuy qui comprenait notamment l'affectation de locaux pour un APEMS. Le projet, tel que défini dans le préavis No 35-2013, prévoyait alors un déménagement de l'APEMS du Léman au Collège du Censuy.

Dans sa structure actuelle, l'APEMS du Léman compte 36 places d'accueil et bénéficie d'un réfectoire d'également 36 à 40 places (avec une possibilité de commander un repas chaud ou de prendre son pique-nique) qui est mis à disposition des élèves du degré secondaire.

Une nouvelle analyse de l'utilisation de cet APEMS réalisée au début de l'année 2015 a souligné que sa capacité d'accueil correspond à la demande actuelle des collèges qu'elle dessert (soit le Simplon, le Caudray et le Censuy pour les élèves de la 3^{ème} à la 8^{ème} année du degré primaire). Les locaux utilisés sont adaptés à ses besoins et ont fait leurs preuves. De plus, le réfectoire, bien qu'utilisé, n'est jamais complet et les commandes de repas chaud par les élèves de secondaire sont très faibles, voire inexistantes.

Enfin, parmi les demandes en liste d'attente pour des places d'accueil parascolaire, les 2/3 concernent des placements en UAPE. Ces différents constats ont conduit la Municipalité à modifier sa politique d'affectation des lieux d'accueil parascolaires telle que définie dans le préavis No 35-2013 concernant la construction du Collège du Censuy, en fonction de l'orientation actuelle de la demande.

Aujourd'hui, seules deux UAPE sont à disposition des enfants renanais :

- l'UAPE de la Farandole - 30 places;
- l'UAPE du Foyer Sainte-Famille - 24 places dès la rentrée scolaire 2015.

Ces deux unités desservent respectivement les Collèges des Sous-Biondes et des Pépinières, soit uniquement des collèges de l'Etablissement primaire Renens-Ouest. Ainsi aucune offre d'accueil parascolaire pour les enfants en âge UAPE (4 à 6 ans) ne dessert l'Etablissement primaire Renens-Est. Il en ressort chaque année une difficulté d'enclassement considérable, car les enfants habitant dans la zone de recrutement Renens-Est doivent être "transférés" sur l'Etablissement Renens-Ouest pour bénéficier d'une place en UAPE. Ce processus est très lourd pour les parents, les lieux d'accueil et les directions des établissements primaires. De cette situation résultent de nombreuses plaintes de parents auprès du service de la Sécurité sociale.

Fort de ces observations et dans l'optique de proposer une offre la plus complète et la plus large possible (en termes de quartiers desservis, de classes d'âge et de type de structure), la Municipalité propose :

- La création d'une UAPE de 24 places au Collège du Censuy, en lieu et place du transfert de l'APEMS du Léman, initialement prévu dans ces locaux.
- Le maintien dudit APEMS qui conservera son fonctionnement actuel dans ses locaux sis au Collège du Léman, et sa partie réfectoire pour les élèves de l'Etablissement secondaire de Renens (pour les rentrées scolaires 2015 et suivantes).

Le service de la Sécurité sociale est chargé d'engager le processus d'attribution des places dans la future UAPE, en relation avec les Etablissements primaires de Renens-Est et Renens-Ouest.

3.1.2 Consultation

Afin d'envisager cette possibilité, les responsables des différents secteurs et services communaux, ainsi que des écoles ont été consultés. Il en ressort les retours suivants :

- La responsable des APEMS souligne que les locaux de l'APEMS du Léman et son organisation sont bien en place, ne rendant pas nécessaire un déménagement vers le Censuy. Le déménagement prévu n'a d'ailleurs pas encore débuté ;
- Le Directeur de l'Etablissement secondaire du Léman juge que l'offre actuelle en espace repas est suffisante et qu'il n'y a pas réellement de besoins supplémentaires ;
- La Directrice de l'Etablissement primaire Renens-Est soutient cette nouvelle affectation qui lui faciliterait l'enclassement, lui permettrait de conserver les effectifs et de diminuer les retours négatifs de parents mécontents ;
- La chargée d'évaluation des milieux d'accueil de l'OAJE - organe qui accrédite les autorisations d'exploiter - a confirmé que le projet de base prévu au Censuy pouvait être adapté à une UAPE moyennant certaines petites adaptations.

3.2 Fonctionnement de l'UAPE du Censuy

La structure sera ouverte du lundi au vendredi. Les horaires seront similaires à ceux déjà appliqués à la Farandole, soit de 6h45 à 18h30. Elle sera ouverte pendant une grande partie des vacances scolaires, proposant 8 semaines d'accueil supplémentaires par rapport à une structure de type APEMS (fermée pendant les vacances scolaires). A noter que les semaines de vacances de l'UAPE du Censuy seront coordonnées avec celles des garderies communales.

Ce choix d'ouverture prend en compte l'âge des enfants et se veut un service direct aux parents.

3.3 Calendrier

Le processus d'enclassement se déroulant courant mars, une décision pour un changement d'affectation doit se prendre dans les délais les plus brefs. La responsable de l'organisation de la rentrée parascolaire des nouveaux enfants en UAPE estime le projet envisageable pour la rentrée scolaire 2015-2016, avis partagé par les Directions d'établissement de Renens-Est et Renens-Ouest.

La future UAPE desservirait le Collège du Simplon et du Censuy. Son ouverture sera progressive, soit 12 places à la rentrée scolaire 2015-2016 et 12 de plus à la rentrée scolaire 2016-2017, pour un total de 24 places. En sachant qu'une place peut être occupée par plusieurs enfants sur la semaine, cela pourrait répondre au besoin de 25 à 36 enfants/familles. Cette organisation en

deux temps permettra la mise en place d'un premier groupe principalement constitué d'enfants en 1^{ère} année primaire, puis d'accueillir la plupart de ces enfants l'année suivante.

3.4 Description des coûts d'investissement

3.4.1 Locaux

Le projet consiste en la création d'une UAPE dans les locaux initialement réservés à un APEMS dans le nouveau Collège du Censuy. D'une surface de 150 m², sans les sanitaires, ils disposent notamment :

- D'une salle de réfectoire de 66,6 m²
- D'une salle de repos de 32 m²
- D'un espace consacré aux vestiaires et hall d'entrée de 26,6 m²
- D'une cuisine de 13 m²
- D'un bureau de 10 m².

L'espace de l'UAPE correspondra, par sa superficie et ses aménagements, aux normes de l'OAJE. Le passage d'une structure d'APEMS à une UAPE nécessitera quelques adaptations auxquelles la chargée d'évaluation des milieux d'accueil de l'OAJE a rendu attentif.

3.4.2 Travaux d'aménagement

Le Service Bâtiments-Domains confirme que la construction des locaux pour l'APEMS initial est bien avancée et proche de son terme. Les travaux d'aménagements de base correspondent aussi à une utilisation de type UAPE. Ainsi, l'adaptation des locaux pour une UAPE est comprise dans le cadre du préavis No 35-2013. Aucun travail d'aménagement spécifique supplémentaire pour une activité d'UAPE n'est donc nécessaire, excepté l'adaptation de la hauteur de certains équipements et la mise en place d'un dispositif d'obscurcissement de la salle de repos pour moment de la sieste.

3.4.3 Coût du mobilier

La procédure de soumission d'achat de mobilier - tables et chaises - devra être adaptée en fonction d'une utilisation par une UAPE, notamment à cause de la différence de grandeur des enfants par rapport à un APEMS. La salle de repos devra être aménagée afin de pouvoir servir momentanément de salle de sieste, ce qui implique l'achat de rideaux obscurcissant et de matelas. De plus, le préavis No 35-2013 prenait en compte un déménagement de l'APEMS du Léman, ce qui coïncidait avec le déplacement de matériel déjà existant (mobilier de bureau, jeux etc.). Avec la création d'une UAPE au Censuy et la confirmation de l'APEMS du Léman dans ses locaux actuels, ces différentes fournitures devront alors être commandées. Considérant le court délai pour déposer le présent préavis, il n'est pas possible de dresser un inventaire détaillé avec un devis rentré.

Ainsi, la Municipalité prévoit d'ajouter au budget 2015, l'achat de mobilier complémentaire pour le démarrage de la nouvelle UAPE au Censuy. Ce mobilier comprend notamment l'achat de matériel pédagogique, d'équipement de bureau, de matelas et d'un dispositif obscurcissant pour la salle de repos.

3.5 Incidences financières

3.5.1 Effectif nécessaire

Le tableau ci-dessous représente l'effectif nécessaire pour la prise en charge et l'encadrement dans le futur UAPE du Censuy de 12 places pour l'année scolaire 2015-2016, et de 12 places

supplémentaires pour l'année scolaire 2016-2017. Dès 2017, la structure accueillera 24 places (capacité maximale) tout au long de l'année.

Fonction	Effectif prévu 2015 UAPE 12 places Dès le 1.8.2015	Effectif prévu 2016 et suivantes UAPE 24 places Dès le 1.8.2016
Direction	0.4	0.4
Personnel éducatif	2.0	3.0
Employés/es maison	0.3	0.3
Secrétaire	0.2	0.2
Remplaçants/es	0.15	0.25
Total Personnel UAPE Censuy	3.05	4.15

Avec une ouverture prévue pour août 2015, les charges salariales sont budgétées à Fr. 128'200.-, au prorata des 5 mois d'activité (d'août à décembre). Cette charge salariale passera à Fr. 357'300.-- en 2016, au prorata des 5 mois d'activités avec un personnel correspondant à 24 places (d'août à décembre). Une fois l'effectif complet de 24 places établi, la charge salariale sera de Fr. 426'700.00.

3.5.2 Aides au démarrage de la FAJE et de l'OFAS

Il existe la possibilité de demander des aides au démarrage à La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). En se basant sur le fonctionnement des autres UAPE et APEMS de la Commune, il peut usuellement être escompté plus de Fr. 1'000.--/an par place (sur trois ans) d'aides par l'OFAS, et environ Fr. 3'000.-- par place (versé en une fois) du côté de la FAJE.

A l'heure actuelle, aucune garantie ne peut être donnée sur les montants exacts de l'aide fournie par ces deux organismes pour l'ouverture de cette nouvelle structure d'accueil. Il s'agit d'aides fluctuantes selon les fonds disponibles et les montants sont calculés sur le taux de fréquentation effectif et non sur celui prévu initialement par le service de la Sécurité sociale. Les aides au démarrage n'ont dès lors pas été incluses dans le budget du présent préavis.

3.5.3 Incidences sur le budget de fonctionnement 2015 et suivants (arrondi à la centaine)

UAPE	Budget 2015 UAPE 12 places Dès le 1.8.2015	Budget 2016 UAPE 24 places Dès le 1.8.2016	Budget 2017 UAPE 24 places
Personnel	128'200	357'300	426'700
Autres charges	48'900	120'000	134'500
Achat mobilier – démarrage	25'000	0	0
Total charges	202'100	477'300	561'200
Subvention ordinaire de la FAJE	23'800	68'100	83'400
Participation des parents	33'000	112'100	158'200
Excédent charges	145'300	297'100	319'600

Ces montants seront imputés aux comptes 2015, ainsi qu'aux budgets et comptes 2016 et suivants dans une nouvelle section no "7155 – UAPE Censuy".

4. Pérennisation du Réfectoire scolaire du Temple

4.1 Présentation du projet

Comme mentionné au point 2.2, les réfectoires scolaires complètent le dispositif d'accueil de jour des enfants. Plus faciles à mettre en place et moins contraignants que les UAPE et les APEMS (ils ne sont pas soumis aux directives "Accueil collectif de jour parascolaire"), ces derniers font partie des solutions qui peuvent répondre à certains besoins des enfants. Ils ne touchent aucune subvention de la part de la FAJE mais restent cependant moins onéreux pour les parents et les communes.

Dans le cadre de la stratégie globale d'offre progressive de la Municipalité, le service de la Sécurité sociale a adressé aux parents des élèves de la Commune un courrier sous forme de sondage en novembre 2013 afin d'identifier les besoins d'accueil des élèves durant la pause de midi, à proximité de tous les établissements primaires. Ce sondage a ensuite servi de base à un rapport à la Municipalité soulignant l'évidence qu'un réfectoire au Nord des voies répondrait à un réel besoin.

La salle de paroisse du Temple de Renens-Village a ensuite été proposée pour y installer ce réfectoire scolaire. Ce choix avait l'avantage de ne pas nécessiter d'aménagements lourds et onéreux, ni de frais de location. De plus, une expérience de réfectoire avait déjà été mise en place dans ces mêmes locaux, entre janvier 1997 et décembre 2010 (date à laquelle ledit réfectoire avait été remplacé par l'APEMS du 24-Janvier).

Comme il ressortait de ces investigations qu'une demande importante existait, la Municipalité avait pris sur sa responsabilité politique et dans les limites de ses compétences d'engager ce projet. La Commission des finances a soutenu le projet, reconnaissant qu'il répondait à un réel besoin ainsi qu'à des interventions politiques réitérées.

La Municipalité propose d'avaliser la création du Réfectoire scolaire du Temple par le biais de ce préavis, comme elle s'était engagée à le faire auprès de la Commission des finances. Cette démarche permet ainsi de pérenniser le fonctionnement d'une structure qui enrichit d'ores et déjà l'offre d'accueil à Renens.

4.2 Calendrier

L'exploitation dudit réfectoire a débuté à la rentrée scolaire 2014-2015.

4.3 Fonctionnement

Pour répondre aux besoins exprimés par les parents et tenant compte de la grandeur de la salle de paroisse, le réfectoire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis à midi pendant les périodes scolaires pour l'équivalent de :

- 35 places réfectoire avec un repas chaud servi aux enfants;
- 10 places espace repas (pique-nique).

Il est destiné aux élèves de primaire (3^{ème} à 8^{ème} Harmos). Concernant l'espace repas, un four à micro-ondes a été installé.

Après un premier semestre d'utilisation, on peut dire que le réfectoire a déjà un grand succès. En effet, 27 enfants y sont d'ores et déjà inscrits. Entre 17 et 22 repas sont servis par jour tout au long de la semaine. L'encadrement du repas est assuré par deux personnes qui sont très efficaces et appréciées. La seule difficulté rencontrée est le rangement systématique des lourdes tables avant et après chaque repas, afin de laisser la salle libre pour d'autres activités.

L'espace repas (pique-nique) n'a été utilisé que sporadiquement par un enfant. Dans ces conditions, si la demande en repas chaud fournis par le service traiteur devait augmenter au-delà de 35 par jour, une augmentation des places réfectoire au détriment de l'espace repas serait tout à fait envisageable. Il est donc possible d'adapter la structure en cas de besoin.

4.4 Incidences financières

4.4.1 Effectif nécessaire

Le besoin en personnel, comprenant tant l'encadrement des enfants que la gestion administrative, représente un 0.45 EPT.

Concernant l'intendance et la conciergerie, les employé-es du réfectoire ont pour tâche de balayer la salle, la cuisine et le hall après leur utilisation, ainsi que de nettoyer et ranger la vaisselle, le matériel, les chaises et les tables. Les autres nettoyages, soit l'entretien des sols et des WC avec des produits adaptés, ainsi que les extérieurs sont pris en charge par le service conciergerie. La charge de travail supplémentaire de nettoyage et d'entretien est absorbée par le personnel de conciergerie en place.

4.4.2 Incidences sur le budget de fonctionnement 2015

Réfectoire scolaire du Temple	Budget 2015
Personnel	32'600.00
Achats de produits alimentaires	45'800.00
Autres charges	10'400.00
Total charges	88'800.00
Participation des parents	39'900.00
Excédent de charges	48'900.00

Les montants ci-dessus correspondent à une année complète d'exploitation et figurent au budget 2015, adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 décembre 2014.

5. Conclusions

La Municipalité a la volonté de poursuivre l'augmentation de l'offre en matière d'accueil préscolaire et parascolaire des enfants sur son territoire. Le présent préavis s'inscrit pleinement dans cette politique du point de vue quantitatif en permettant d'augmenter le volume de l'offre avec des places d'accueil supplémentaires, mais aussi qualitatif en considérant les caractéristiques de la demande actuelle.

Aujourd'hui, l'analyse des besoins des familles rennaises en matière d'accueil parascolaire souligne une demande plus importante pour les classes d'âges correspondant à une structure de type UAPE qui accueille les élèves des deux premières années d'école obligatoire.

La Municipalité estime que la création d'une UAPE dans les locaux du futur Collège du Censuy, en lieu et place du déménagement de l'APEMS du Léman prévu dans le préavis No 35-2013,

correspond de manière plus fine à la demande de places d'accueil parascolaire. Malgré les courts délais dûs à l'enclassement qui se déroule en cette période de l'année, une ouverture d'une UAPE au Censuy est envisageable pour la rentrée scolaire 2015-2016.

La Municipalité souhaite également dans ce préavis pérenniser le réfectoire scolaire du Temple, ouvert depuis la rentrée scolaire 2014-2015. cette offre supplémentaire d'accueil à midi dans la salle de paroisse du Temple a déjà fait ses preuves. Ce réfectoire représente ainsi un complément important aux autres structures d'accueil venant enrichir la stratégie d'offre de la Commune. Cette nouvelle proposition a permis d'orienter les enfants les plus grands accueillis à l'APEMS du 24-Janvier vers le réfectoire, ce qui en conséquence a laissé la place libre à des plus petits.

Ces deux projets répondent à une planification à long terme ainsi qu'à un processus global d'organisation des structures préscolaires et parascolaires. Ils permettent de renforcer la politique communale en matière d'accueil de l'enfance en assurant une véritable continuité entre ces différentes structures et en répondant de manière cohérente et juste au défi de l'accueil de jour à Renens.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 62-2015 de la Municipalité du 23 février 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ la création d'une UAPE, en lieu et place du transfert de l'APEMS du Léman prévu dans les locaux du Collège du Censuy selon le préavis No 35-2013.

PREND ACTE que L'APEMS du Léman, qui devait déménager dans le nouveau Collège du Censuy, conservera son fonctionnement actuel dans ses locaux sis au Collège du Léman, et sa partie réfectoire pour les élèves de l'Etablissement secondaire de Renens (pour les rentrées scolaires 2015-2016 et suivantes).

ACCEPTÉ les charges et revenus supplémentaires au budget 2015 pour la création d'une UAPE dans les locaux du Collège du Censuy, d'un montant total de charges de Fr. 202'100.-- auquel on déduit les revenus (subventions et participation des parents) d'un montant de Fr. 56'800.-- et les éventuelles aides au démarrage, à la nouvelle section no "7155 – UAPE Censuy".

PREND ACTE que les charges et revenus inhérents à la création d'une UAPE dans les locaux du Collège du Censuy seront portés aux budgets 2016 et suivants à la nouvelle section no "7155 – UAPE Censuy".

ACCEPTÉ la pérennisation du réfectoire scolaire du Temple, en fonction depuis la rentrée 2014-2015.

PREND ACTE que les charges et revenus inhérents au réfectoire scolaire du Temple seront portés aux budgets 2016 et suivants, section no "7159 Réfectoire scolaire du Temple".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.) Nicolas SERVAGEON

Membres de la Municipalité concernés : M. Jean-Pierre Rouyet
Mme Myriam Romano-Malagrifa
M. Jean-François Clément
M. Jean-Marc Dupuis